

« L'accompagnement de l'avancée en âge  
des personnes handicapées »

Jeudi 14 Mars 2013,  
Palais des congrès de Pontivy

# DONNÉES DE CADRAGE SUR LES PERSONNES HANDICAPÉES VIEILLISSANTES

Rachelle LE DUFF, Conseillère technique, CREAI de Bretagne

Support téléchargeable sur le site du CREAI de Bretagne :  
<http://www.creai-bretagne.org> à la rubrique « Journée d'études »

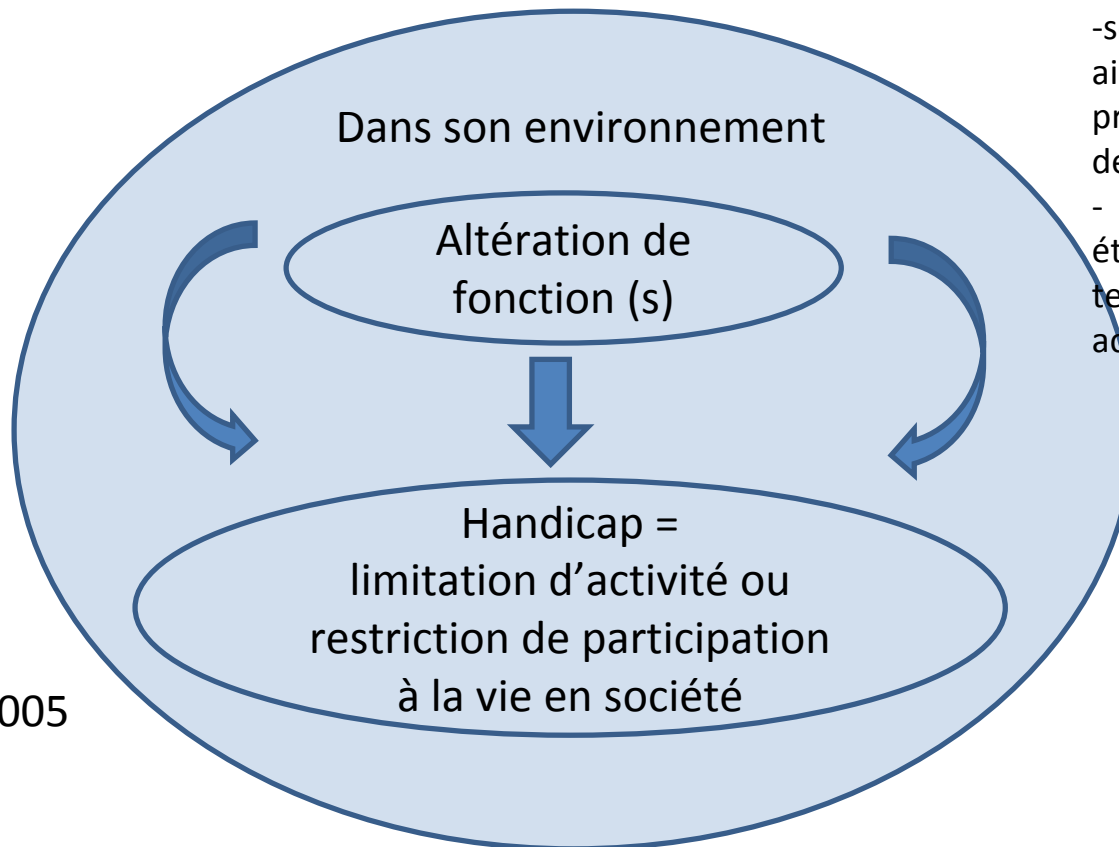


# Personnes handicapées vieillissantes : définition

source : atelier technique CNSA

- Une PHV est une personne **qui a entamé ou connu sa situation de handicap**, quelle qu'en soit la nature ou la cause, **avant de connaître par surcroît les effets du vieillissement**. Ces effets consistent, + ou - tardivement en fonction des personnes, en l'apparition simultanée :
  - d'une **baisse supplémentaire des capacités fonctionnelles** déjà altérées du fait du handicap,
  - **d'une augmentation du taux de survenue des maladies liées à l'âge**, maladies dégénératives et maladies métaboliques, pouvant aggraver les altérations de fonction déjà présentes ou en occasionner de nouvelles,
  - mais aussi d'une **évolution de leurs attentes** dans le cadre d'une nouvelle étape de vie, sachant que les modalités d'expression de ces attentes seront très variables en fonction des personnes et de **la situation de handicap** dans laquelle elles se trouvent.
- Le tout pouvant se conjuguer jusqu'à entraîner une **réduction du champ des activités** notamment sociales, que cette réduction soit d'origine personnelle (capacitaire ou liée à une modification des attentes) ou environnementale (liée aux possibilités offertes par l'environnement et ses éventuelles évolutions).
- Cette définition impose une prise en compte du vieillissement comme **phénomène individuel, influencé par l'histoire et l'environnement de la personne, se traduisant en termes de perte d'autonomie**.

# L'environnement comme composante du sujet du vieillissement



Environnement,  
- facteur facilitateur ou obstacle  
- multiple :  
-social : famille, proches dont les aidants naturels, réseaux professionnels, amicaux, associatifs de toute sorte.  
- lieu de vie (domicile ou établissement), environnement technique et matériel : mobilité, accessibilité, transport

Définition  
du handicap  
selon la loi 2005

# Personnes handicapées vieillissantes : définition

Source : atelier technique CNSA, 2010

- **La définition des publics « Personnes handicapées vieillissantes » ...**

- **... ne crée pas une nouvelle catégorie liée à l'âge :**

La catégorie « personne handicapée âgée » n'existe pas.

C'est le vieillissement de la personne qui nous intéresse, le but étant de tenir compte de **l'émergence d'éventuels besoins nouveaux**, sans stigmatiser le vieillissement comme une nouvelle catégorie de handicap.

Vieillessement = **processus continu dans le parcours de la personne.**

Consensus autour de l'âge de 40 ans, comme âge à partir duquel **une certaine vigilance s'impose** : il permet

- de mettre en oeuvre des mesures à court terme ;
- d'éviter l'effet réducteur des seuils liés à l'âge ;
- de se situer dans la perspective de la programmation à moyen et long terme.

**Le maintien des droits au-delà de 60 ans** reconnu pour les personnes handicapées repose sur l'idée que la fixation d'un âge au niveau individuel est arbitraire et peut être inadaptée.

- ... permet aux promoteurs et aux planificateurs d'envisager le phénomène quantitativement et qualitativement, individuellement et collectivement, afin de **déterminer les modes de réponses les plus adaptées.**

# Publics accueillis en structures médico-sociales

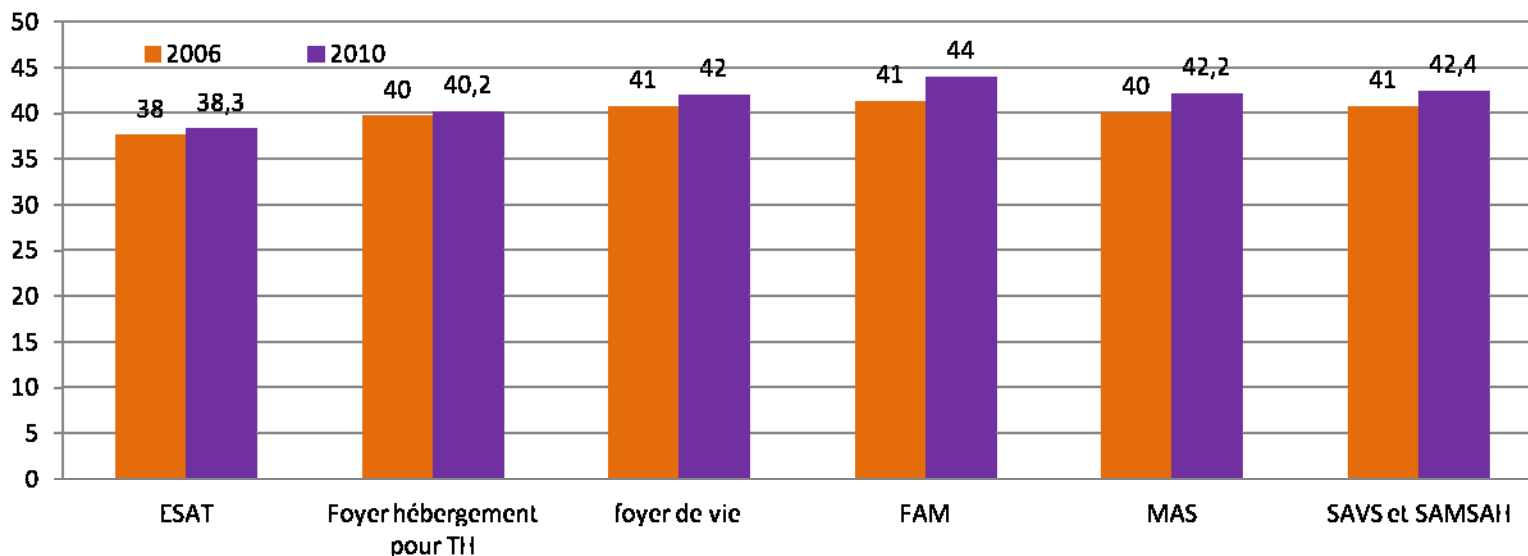
*Source : enquête ES 2010,  
DREES, Etudes et résultats n°833, février 2013*

# Des publics accueillis de plus en plus âgés

Source : Enquête ES 2010, DREES, Etudes et résultats n°833, février 2013

- **Progression de l'âge moyen** des personnes accueillies dans les structures d'hébergement

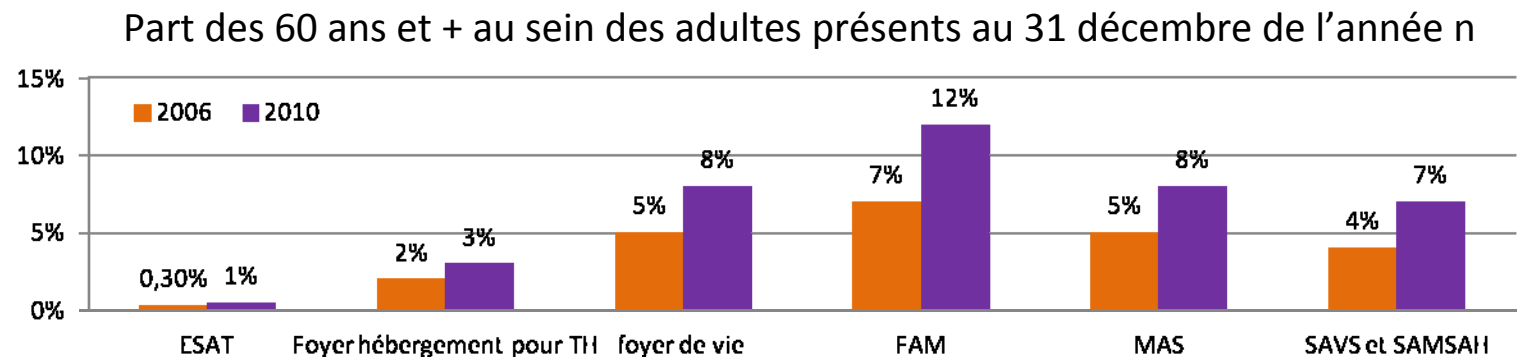
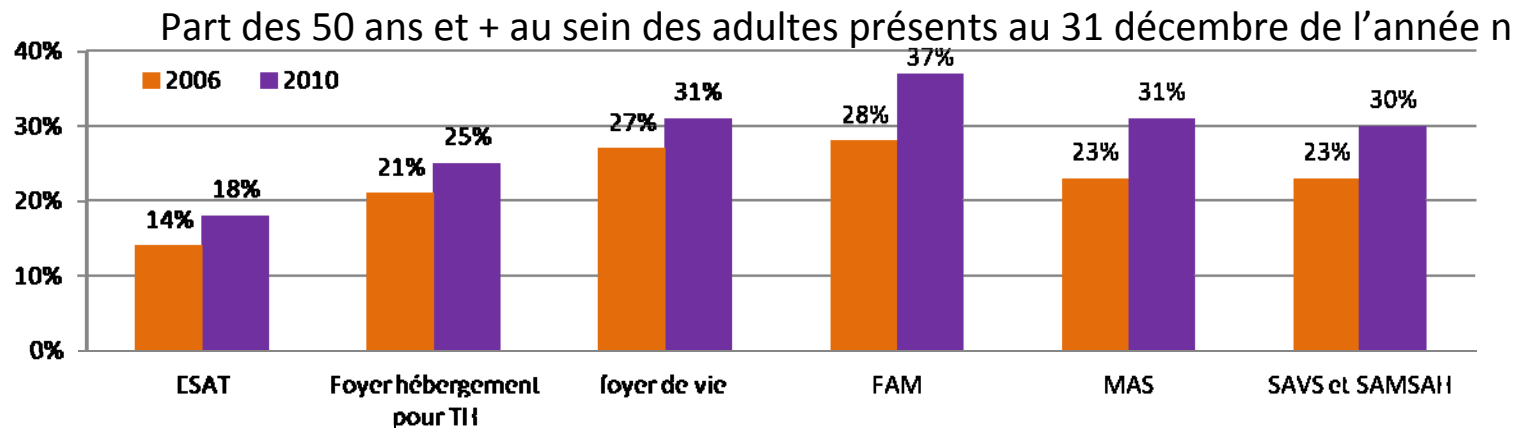
Age moyen des adultes présents au 31 décembre de l'année n



# Des publics accueillis de plus en plus âgés

Source : Enquête ES 2010, DREES, Etudes et résultats n°833, février 2013

- Progression de la part des personnes âgées **de 50 ans et +**
  - notamment dans les FAM et les MAS
  - Progression à un rythme comparable à celui observé entre 2001 et 2006
  - Progression plus forte sur la période 2006/2010 de la part des 60 ans et +

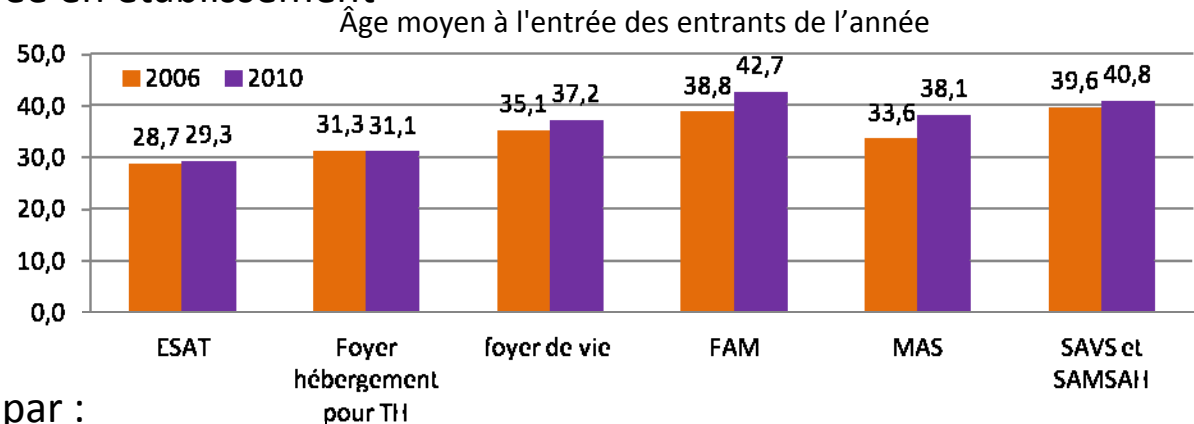


# Des publics accueillis de plus en plus âgés

Source : Enquête ES 2010, DREES, Etudes et résultats n°833, février 2013

Ce vieillissement des publics s'explique notamment par :

- Recul de l'âge à l'entrée en établissement



Ce recul peut s'expliquer par :

- Une attente plus longue à la sortie des établissements pour enfants,
- Le vieillissement à domicile
- Les réorientations d'un établissement à l'autre dues à un besoin de prise en charge plus important
  - En 2010, les personnes ayant quitté un foyer d'hébergement pour un foyer de vie, un FAM ou une MAS ont en moyenne 48 ans contre 38 ans pour les autres adultes sortis
  - Les personnes ayant quitté un foyer de vie pour un FAM ou une MAS ont en moyenne 48 ans contre 43 ans pour les autres adultes sortis
- Augmentation des durées de séjours (> 1 an entre 2006 et 2010), malgré les ouvertures de places
  - Durée moyenne de séjour en MAS : 11 ans et en FAM : 8 ans et 4 mois
  - Recul de l'âge moyen au décès des personnes accueillies en MAS (48 ans, recul de près de 3 ans) et en FAM (53 ans, recul de 1,5 an)



# Un public âgé plus dépendant

Source : Enquête ES 2010, DREES, Etudes et résultats n°833, février 2013

Les personnes les plus âgées accueillies dans les établissements d'hébergement ont des déficiences et incapacités différentes de celles des plus jeunes, qui supposent des prises en charges spécifiques.

- Dans les **foyers d'hébergement**, les publics de 50 ans et + sont nettement plus dépendants :
  - 22 % ont besoin d'une aide humaine pour sortir de leur lieu d'hébergement, contre 14 % des moins de 50 ans.
  - 35 % ont des difficultés à faire leur toilette contre 22 % des moins de 50 ans et sont plus souvent en danger en l'absence d'aide humaine.
- En revanche, **en MAS** (tout établissement confondu), les incapacités des personnes de plus de 50 ans sont moins fortes que celles des autres adultes accueillis. Elles ont moins besoin d'aide pour leur toilette (69 % ont besoin d'une aide totale contre 77 % des moins de 50 ans).

Du fait de la mortalité précoce des personnes souffrant de polyhandicap, les plus de 50 ans souffrent davantage de déficiences intellectuelles et psychiques et seuls 20 % souffrent de polyhandicap contre 35 % des moins de 50 ans.
- Les **FAM et les foyers de vie** sont dans une situation intermédiaire. Les plus de 50 ans ont davantage de difficultés dans leurs déplacements, mais sont légèrement plus autonomes dans leur toilette ou pour sortir du logement.

# En établissements pour personnes âgées

## **Enquête EHPA 2007, DREES,**

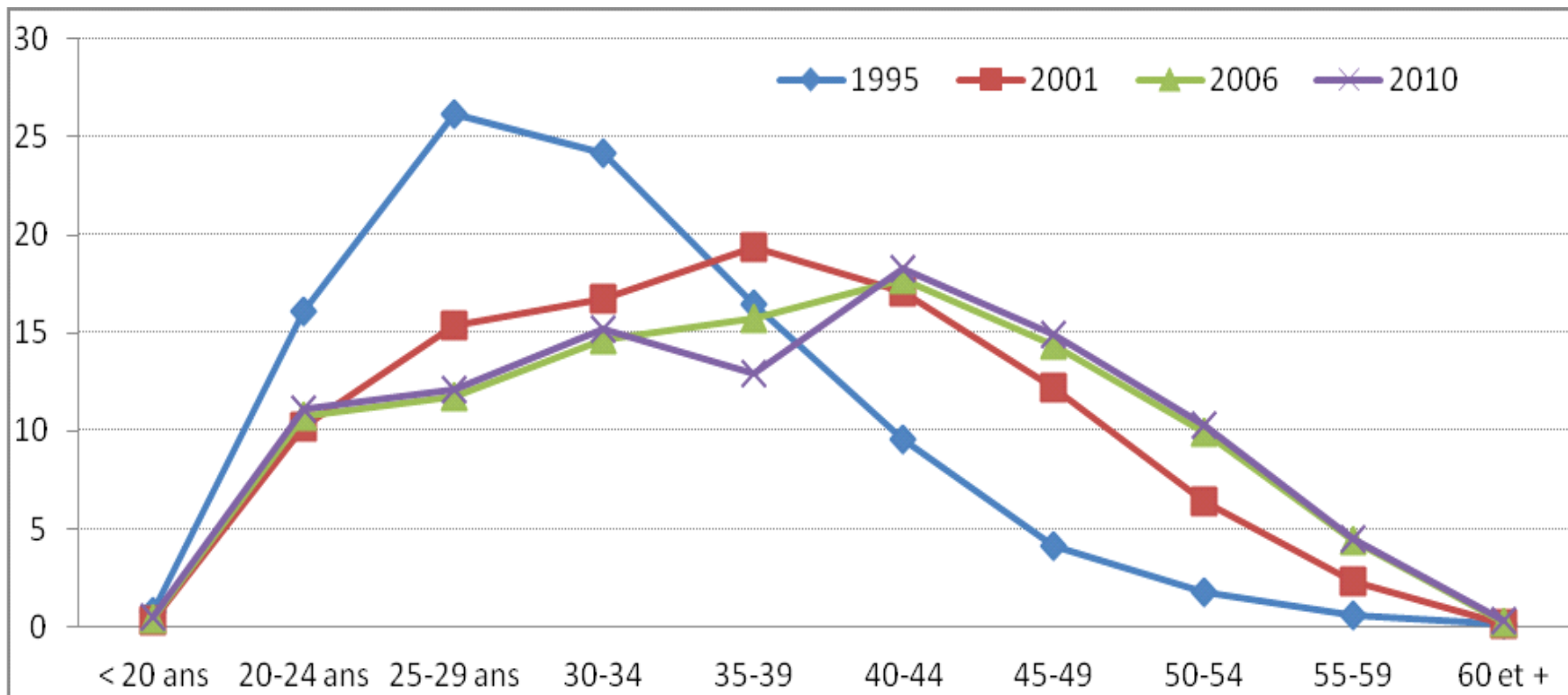
- Les moins de 65 ans représentaient 4 % des résidents d'établissement d'hébergement pour personnes âgées fin 2007 et fin 2003.

En Bretagne

# Publics des travailleurs handicapés d'ESAT en Bretagne

Fin 2010, plus de 900 travailleurs handicapés d'ESAT sont âgés de 50 ans et +, dont **près de 300 sont âgés de 55 ans et +**

Evolution de la répartition par âge des travailleurs handicapés d'ESAT en Bretagne



Source : enquête ES Handicap 2006 (DREES) - exploitation ARS Bretagne

Champ : adultes pris en charge en établissements médico-sociaux pour adultes handicapés (FAM, MAS, foyer de vie, ESAT et foyer d'hébergement, SAVS et SAMSAH) en Bretagne au 31/12/2006

Données pondérées - exploitation ARS Bretagne mars 2013

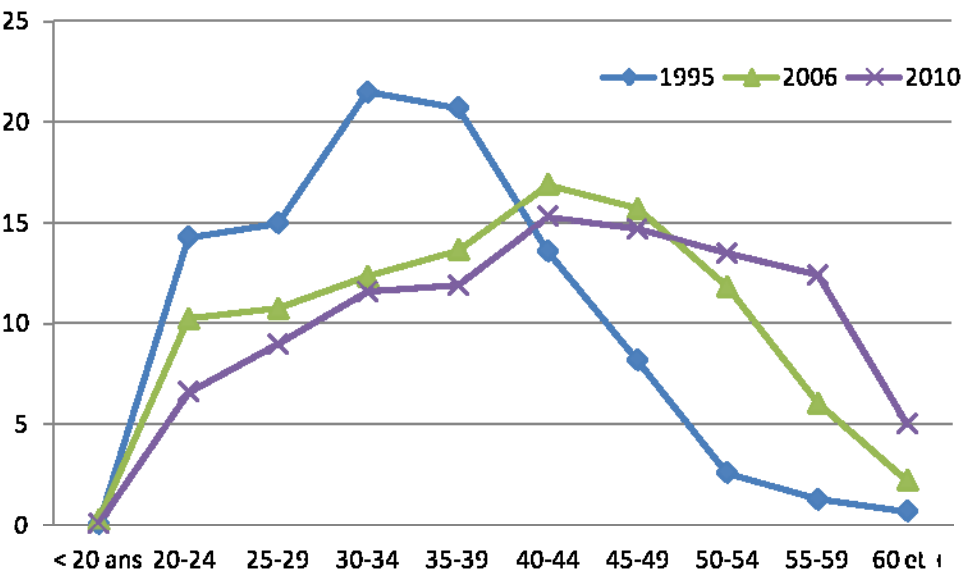
# Publics des foyers hébergement et des foyers de vie en Bretagne

Fin 2010, près de 500 usagers de **foyer hébergement**

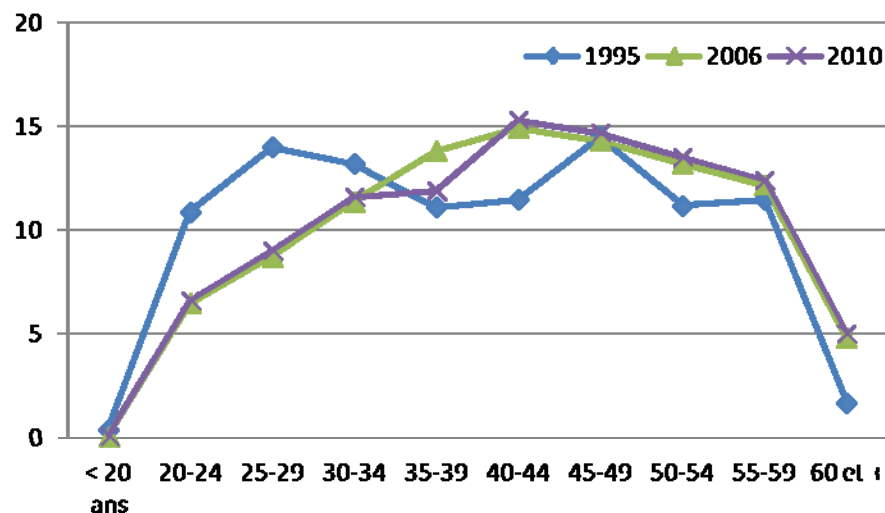
et plus de 650 usagers de **foyer de vie** sont âgés de 50 ans et +,

dont 50 en foyer hébergement et 100 en foyer de vie sont âgés de **60 ans et +**

Evolution de la répartition par âge des usagers de Foyer hébergement en Bretagne



Evolution de la répartition par âge des usagers de Foyer de vie en Bretagne



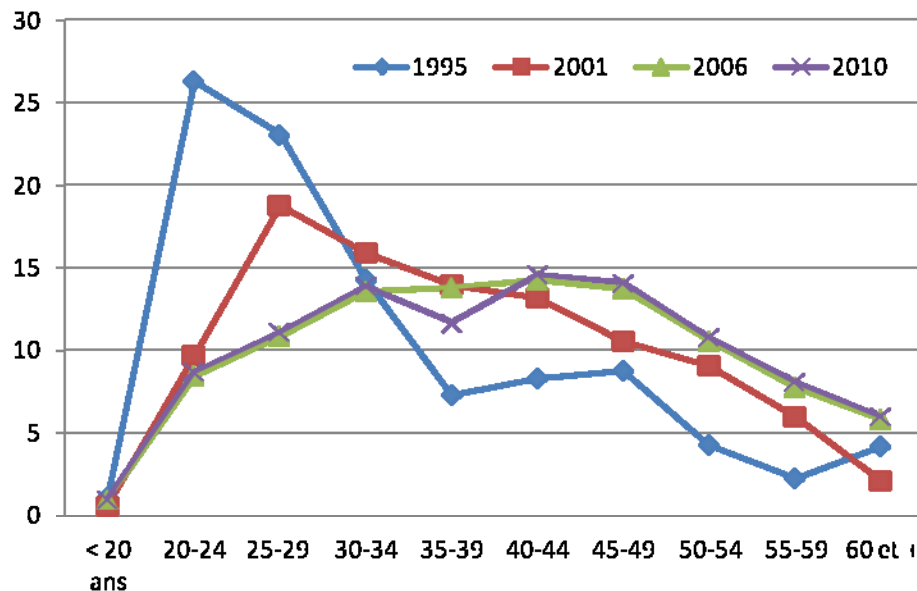
Source : enquête ES Handicap 2006 (DREES) – Exploitation ARS Bretagne

Champ : adultes pris en charge en établissements médico-sociaux pour adultes handicapés (FAM, MAS, foyer de vie, ESAT et foyer d'hébergement, SAVS et SAMSAH) en Bretagne au 31/12/2006

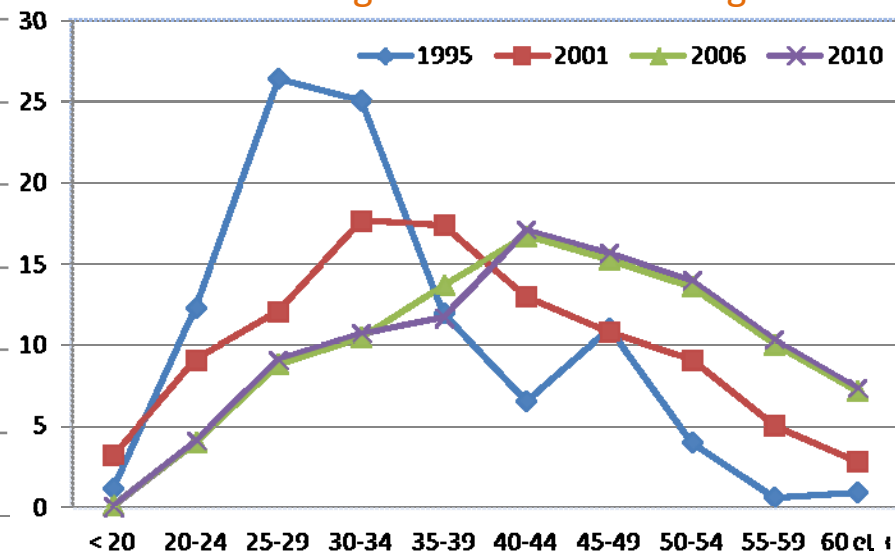
Données pondérées - exploitation ARS Bretagne mars 2013

# Publics des FAM et MAS en Bretagne

Evolution de la répartition par âge des usagers de FAM en Bretagne



Evolution de la répartition par âge des usagers de MAS en Bretagne



Source : enquête ES Handicap 2006 (DREES)

Champ : adultes pris en charge en établissements médico-sociaux pour adultes handicapés (FAM, MAS, foyer de vie, ESAT et foyer d'hébergement, SAVS et SAMSAH) en Bretagne au 31/12/2006

Données pondérées - exploitation ARS Bretagne mars 2013

Fin 2010,

50 ans et +

en FAM

286

en MAS

276

55 ans et +

162

154

60 ans et +

69

64

# L'offre en structures médico-sociales

# L'offre en structure d'hébergement PH

Source : Enquête ES 2010, DREES, Etudes et résultats n°833, février 2013

Au niveau national,

- Peu de structures sont agréées pour accueillir des PH âgées de 60 ans ou + : < 1 sur 10 (1 % des MAS, 2 % des foyers d'hébergement, 10 % des FAM)
- En revanche, environ un tiers a inscrit l'accueil des personnes handicapées âgées dans leur projet de structure, sauf pour les foyers d'hébergement (17 % concernés).
- Une majorité de structures accueille des PH âgées de 60 ans et plus (28 % des foyers d'hébergement, 57 % des FAM, plus des deux tiers des MAS)
- Impact sur le projet des MAS et FAM qui hébergent des PHV
  - Capacité d'accueil en moyenne plus grande
  - Moins de personnel d'éducation spécialisé (AMP, ES) et plus de personnel paramédical (infirmiers, aides-soignants). Même constat dans les foyers de vie
- 36 % des personnes de 60 ans et + accueillies en foyer d'hébergement sont prises en charge la journée en foyer de vie contre 8 % des adultes de moins de 60 ans.



# L'offre en structure d'hébergement

*Source : Dossier technique CNSA, 2010*

- L'organisation médico-sociale de l'offre à destination des personnes handicapées, face au sujet du vieillissement, doit s'adapter à plusieurs défis.  
Peuvent être évoqués :
- L'accroissement des besoins de santé
- L'évolution de la situation familiale
- L'évolution des capacités fonctionnelles
- Les changements d'activité (professionnelle ou non)
- L'évolution des besoins de protection juridique (curatelle, tutelle...) et les questions de transmission
- L'évolution des relations (affectives, sociales...)
- L'évolution du lieu de vie, de son accessibilité
- L'évolution des modes de vie (logement, alimentation, rythmes de vie...)
- L'accompagnement des fins de vie

# Diversité des réponses pour une population non uniforme

## A domicile :

- Domicile parental, domicile personnel, habitat regroupé, ...
- Accompagnement à domicile : SAAD, SSIAD PH, SAVS, SAMSAM, HAD
- Répit : accueil de jour, accueil temporaire

## En établissement PH

- Accueil mixte ou unité dédiée ?
- Médicalisation de la structure ou partenariat avec acteurs du soin extérieurs (SSIAD, praticiens libéraux, ...)

## En établissement PA

- Accueil mixte ou unité dédiée (ex : FAM pour PHV adossé à un EHPAD) ?
- Accueil conjoint PA et son descendant handicapé

## Aide aux aidants



« L'accompagnement de l'avancée en âge  
des personnes handicapées »

Jeudi 14 Mars 2013,  
Palais des congrès de Pontivy

site du CREAI de Bretagne :  
<http://www.creai-bretagne.org>

Rubrique « Journée d'études »

